GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VIENNE

# SNC - PROROGATION DE L'IMMATRICULATION POUR LES BESOINS DE LA LIQUIDATION DANS UNE SNC EN DISSOLUTION

La prorogation de l'immatriculation pour les besoins de la liquidation est valable un an sauf renouvellement d'année en année.

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

## Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité

## Coût

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---|---|---|---|---|---|
| 42,26 € | 0 € | 8,45 € | 5,9 € | 0 € | 56,61 € |

Greffe : émoluments fixés par les articles A.743-8 et suivants du code de commerce du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)